



LE JOURNAL DE LA CR65
LE SYNDICAT 100% AGRICULTEURS



L'HEURE DU BILAN A SONNÉ

ÉDITO



Voilà déjà six années qui se sont écoulées... En 2013, vous avez été 32 % à nous faire confiance lors des dernières élections à la Chambre d'agriculture.

Ce résultat nous a permis d'obtenir trois sièges à la Chambre, mais surtout de siéger et vous représenter dans différentes instances et commissions. Nous avons assuré votre représentativité en restant toujours fidèles aux grands principes de la Coordination Rurale : l'apolitisme et l'indépendance.

À la veille d'une nouvelle échéance électorale, nous venons vous présenter en toute transparence le bilan du mandat qui s'achève. Vous découvrirez dans ce journal les instances dans lesquelles nous avons siégé ces six dernières années et quelles y ont été nos principales actions. Enfin, en dernière page, vous découvrirez le programme que nous défendons pour les prochaines élections.

Bonne et heureuse année 2019

OÙ SIÈGE LA CR 65 ?

Pour la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées (CR 65) chaque réunion, chaque commission a son importance. Du foncier aux formations en passant par les affaires sanitaires et sociales, toute l'équipe est très investie dans la défense et la représentativité du monde paysan.

SAFER (comité technique départemental)	1 titulaire et 1 suppléant
CDOA (Commission départementale d'orientation)	3 titulaires et 6 suppléants
Commission VIVEA	2 titulaires
Commission abattoirs	1 titulaire
CDAF (Commission départementale d'aménagement)	1 titulaire et 1 suppléant
Chambre d'agriculture	3 élus
TASS (Tribunal des affaires de sécurité sociale)	1 élu

Commission calamités agricoles	1 titulaire et 1 suppléant
CDPENAF (Commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers)	1 titulaire et 1 suppléant
TPBR (Tribunal paritaire des baux ruraux)	1 titulaire et 1
Commission PAC - Référant ovin national	1
ADIVA (Association de défense des irrigants du	1

ACTIONS PHARE DE 2013



Participation aux travaux de la cellule de gestion de crise mise en place par la Préfecture et la DDT. // Opération don de foin et aide financière aux exploitations les plus sinistrées. // Participation aux travaux de réflexion sur la PAC 2020. // Défense des abattoirs de proximité et mobilisation pour la sauvegarde de l'abattoir de Tarbes, dont une manifestation au Salon de l'agriculture. // Participation à la Foire du terroir de Lannemezan.

ACTIONS PHARE DE 2014

Mobilisation pour défendre le marché aux bestiaux de Rabastens-de-Bigorre qui était menacé. // Soutien aux agriculteurs en conflit avec l'ONEMA, notamment au travers d'un procès. // À l'automne, manifestation contre l'augmentation de la zone vulnérable. // Le fil rouge de l'année 2014 a clairement été l'information et les démarches auprès des élus pour dénoncer la concurrence déloyale sur les marchés, notamment des revendeurs espagnols.



ACTIONS PHARE DE 2015



Dépôt d'un constat d'huissier à la Préfecture sur les marchés. // Accompagnement et soutien aux agriculteurs lors de contrôles. // Participation à des réunions nationales pour la défense des surfaces des estives collectives et la définition des surfaces productives. // Manifestation devant la laiterie Danone pour dénoncer l'abandon de producteurs. // Demande de report des dossiers PAC. // Participation aux travaux sur la cartographie des cours d'eau.

ACTIONS PHARE DE 2016

Travail sur la nouvelle PAC, courriers et propositions diverses dont certaines ont été retenues. // Mise en place d'un partenariat avec un cabinet privé pour le montage des dossiers PAC et plans de fumure, à la disposition de tous les agriculteurs. // Action devant l'abattoir de Tarbes pour créer du dialogue et lutter contre la désinformation végane qui nuit aux éleveurs. // Participation aux travaux sur le zonage des zones défavorisées.



ACTIONS PHARE DE 2017



Rencontre à la Préfecture de région pour la réintégration des communes exclues du zonage. // Dépôt de plainte contre X reprenant les éléments démontrant les fautes commises dans la gestion de crise de la grippe aviaire. // Organisation du festival de Non Labour et Semis Direct (NLSD) au lycée agricole de Vic-en-Bigorre. // Opération de stickage dans les grandes surfaces avec les Canards en colère pour dénoncer les tromperies à base de canards étrangers.

ACTIONS PHARE DE 2018

Rencontre avec Mme la Préfète sur un élevage de chèvres pour parler de l'innovation en agriculture. // Rencontre avec Emmanuel Macron autour de la réintroduction de l'ours et de l'ICHN. // Rédaction de plusieurs courriers et articles fustigeant la réintroduction des deux ours. // Action de sensibilisation à la prédation. // Soirée de dégustation à l'Assemblée nationale de produits à haute valeur ajoutée des Hautes-Pyrénées.



COMMENT VOTER ?

Dès la réception de votre matériel de vote (aux alentours de la mi-janvier) et jusqu'au 31 janvier à minuit, vous pourrez voter pour élire vos représentants à la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées.

Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à vous.

Première possibilité : le vote papier. C'est la méthode classique qui vous a toujours été proposée jusqu'à maintenant. Vous allez recevoir une profession de foi de chaque liste, un bulletin de vote de chaque liste, une enveloppe électorale opaque, une lettre nominative vous expliquant notamment les modalités de vote et vous donnant vos accès pour le vote en ligne, et enfin une enveloppe d'envoi pour retourner votre enveloppe électorale. Pour voter, rien de plus simple : il vous suffira de renvoyer votre bulletin de vote dans l'enveloppe opaque fournie.

Deuxième possibilité : le vote électronique. Vous pourrez également voter depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Pour cela, vous n'aurez besoin que des codes qui vous seront donnés dans la lettre nominative reçue avec le matériel de vote papier.

Étape 1 : RDV sur le site www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019

Étape 2 : saisir votre identifiant (cf. courrier) et votre date de naissance.

Étape 3 : parcourir les différentes listes qui vous sont proposées.

Étape 4 : une fois votre choix fait, (possibilité de voter pour une liste ou de voter blanc), vous allez voter. Cliquez à droite de l'écran et rentrez votre code confidentiel. **ATTENTION :** en cliquant sur « voter » vous votez pour la dernière liste que vous venez de regarder, alors soyez prudents !

AVEC VOUS, IL EST TEMPS DE RENDRE L'AGRICULTURE AUX AGRICULTEURS !

La Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées a travaillé sur un projet qui concerne tous les agriculteurs, qu'ils soient éleveurs, viticulteurs, céréaliers, en bio ou en conventionnel. Notre programme se veut concret et réaliste, pour ne pas vous promettre des choses que nous ne pourrions pas tenir.

- 1** Pour votre sécurité alimentaire, nous allons maintenir et surtout créer de la valeur ajoutée dans notre département.
- 2** Afin de garantir la viabilité des exploitations, nous installerons les jeunes sur des projets pérennes : trop nombreux sont ceux qui font les frais d'une installation non aboutie.
- 3** Nous mettrons tout en œuvre pour maintenir et renforcer le tissu rural et ceci passe par la pérennité des exploitations agricoles, exploitations que nous accompagnerons au mieux.
- 4** Nous nous engageons à maintenir et développer tous les outils indispensables à la bonne réalisation du métier de paysan sur notre territoire : ponts-bascules, marchés, foires, abattoirs, etc.
- 5** Nous travaillerons pour donner la possibilité aux agriculteurs de se vendre leurs céréales entre eux et mettre fin à cette aberration qui régit encore le milieu paysan.
- 6** Nous serons là pour garantir la liberté d'entreprendre face à un système de production intégré qui fait perdre aux agriculteurs toute leur liberté et leur autonomie.
- 7** Nous veillerons à préserver l'élevage et le pastoralisme de la menace que représentent les prédateurs (ours, vautours) et anticiperons sur la dangerosité du prochain : le loup.
- 8** Nous allons accompagner exploitants qui vont se trouver exclus du zonage ICHN. Nous leur proposerons une étude précise de leurs droits afin de minimiser les pertes.
- 9** Nous voulons aider les exploitants qui ont des problèmes physiques, psychologiques ou financiers à anticiper leur départ et à percevoir une retraite décente.
- 10** Nous ferons tout pour faciliter la transmission du patrimoine lors du départ à la retraite de l'agriculteur.
- 11** Par le biais de nos représentants du collège des anciens exploitants, nous mettrons tout en œuvre pour obtenir une revalorisation des retraites agricoles.
- 12** Nous nous assurerons de conduire une Chambre d'agriculture NEUTRE et TRANSPARENTE pour SERVIR LES INTÉRÊTS DE TOUS LES AGRICULTEURS !